



Soroptimist International d'Europe solidaire des associations de femmes en Turquie, pour protéger les droits des femmes et des filles.

Chère Présidentes,

Beaucoup d'entre vous ont suivi et suivent encore les événements en Turquie, relatifs à la proposition de changer le cadre juridique qui vise à affaiblir le pouvoir qu'a la Turquie de combattre les abus sexuels et le mariage des enfants, pour finalement donner l'impunité aux auteurs des violations des droits des enfants.

Le projet de loi soumis au parlement turc le 17 novembre vise à suspendre, et donc amnistier les délits de harcèlement sexuel sur les enfants mineurs commis avant le 16 novembre 2016 si l'auteur des abus épouse sa victime. Bien que le projet ait été retiré le 22 novembre, nombre sont ceux qui pensent qu'il sera soumis à nouveau. En plus de ce projet, des discussions sont en cours pour abaisser à 12 ans l'âge auquel l'enfant peut consentir à avoir des relations sexuelles, en modifiant l'article n°103 du Code pénal turc malgré les objections continues des organisations féminines. Si l'article n°103 est adopté, la majorité des auteurs d'abus en cours de procès ou accusés d'abus sexuel auront la possibilité de dire que « l'enfant a donné son consentement » et éviter d'être condamnés.

Nous reconnaissons que la Turquie a pris des engagements dans le passé vis-à-vis des droits des enfants, comme en témoigne le fait qu'elle a signé la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant mais aussi la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malgré tout, il est vital que le cadre juridique du pays reste aligné sur les standards internationaux, afin de garantir aux enfants une protection contre toutes formes d'abus et d'exploitation sexuelles, ce qui inclut aussi le mariage des enfants.

Les membres de l'Union turque du Soroptimist International ont pris part activement aux manifestations contre les tentatives d'affaiblir les droits des enfants et des femmes. Elles ont rejoint les mouvements de consensus turcs féminins qui organisent des réunions et lancent des déclarations publiques. Dans une lettre coécrite, les organisations de femmes appellent à soutenir aux niveaux national et international les standards universels sur la protection contre toutes formes d'abus et d'exploitation sexuelles, d'autant plus le mariage des enfants dans de telles circonstances.

Grâce à ses représentantes auprès des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et le Lobby Européen des Femmes, le Soroptimist International d'Europe milite avec détermination pour toutes les problématiques liées aux femmes et aux filles. Et même si nous sommes tenues de par nos Statuts à une stricte neutralité politique, ce projet de loi minerait sérieusement les droits des femmes et des filles, et de ce fait justifie que notre organisation se positionne publiquement.

Maria Elisabetta de Franciscis
Présidente du SIE 2015-2017